

Ajournement

J'avais encore quelques mots à ajouter, mais je pense que mes quatre minutes sont écoulées. J'ai eu le temps de faire valoir le plus important. Je remercie les députés et le Président de leur amabilité.

Le président suppléant (M. Kilger): Je me permets de demander aux députés s'ils pourraient faire preuve de la même collaboration pour permettre à l'auteur de la motion de prendre la parole. Le député de Davenport a un droit de réplique de deux minutes, pour clore le débat sur cette motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, je vous remercie pour l'occasion qui m'est offerte.

Comme dans tout autre débat, il y a vraiment beaucoup à apprendre et c'est ce que j'ai fait depuis une heure en écoutant les interventions des députés que je remercie sincèrement.

Le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia a bien fait ses devoirs. Il me semble toutefois qu'il a fait valoir des arguments qui sont débattus depuis des siècles par les scientifiques et dont la preuve géologique est certainement établie.

Il ne sait pas, cependant, qu'au cours d'une conférence internationale tenue en 1988, à Toronto, les scientifiques ont conclu, malgré quelques avis dissidents, qu'il y avait un problème de changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre et que nous devons nous y attaquer. Cette conclusion a été renforcée et approfondie à la conférence sur les climats qui a eu lieu à Genève, en 1991.

Une deuxième conférence du genre sera tenue, en mars prochain, à Berlin, en Allemagne, et les États participants tenteront d'y mettre au point un plan d'action mondial.

La communauté scientifique et les politiciens du monde entier en sont venus ici à une conclusion importante en dépit de tous les doutes compréhensibles et justifiables que le député a exprimés.

Je conviens avec le député de Comox—Alberni que ce ne sera pas facile, qu'on ne pourra pas changer les choses du jour au lendemain et qu'il faudra envisager une solution mixte, si je comprends bien, plutôt que de passer des sources non renouvelables aux sources renouvelables en espérant que le problème se résoudra de lui-même. Le député a parfaitement raison. Cela prendra du temps et ce ne sera pas facile.

● (1920)

Il me semble que les députés de Laurentides et de Terrebonne n'ont pas bien compris. Nous considérons—je considère en tout cas—cette question comme une forme de fédéralisme coopératif, alors qu'ils y voient une ingérence dans un domaine de compétence provinciale. Il y a donc évidemment là une différence idéologique profonde.

Pour terminer, je tiens à remercier la députée de Cumberland—Colchester pour son intervention passionnée et fort intéressante, pour son analyse incisive, pour son appui et pour son appel à la prudence.

Le président suppléant (M. Kilger): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 96 du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, le 17 novembre, la ministre de l'Environnement a publié un document de travail sur les espèces menacées d'extinction au Canada. Ce document de travail propose le renforcement des lois visant à protéger les espèces menacées d'extinction dans notre pays. Je suis entièrement en faveur d'une telle mesure. En fait, il y a quelque chose que la plupart des Canadiens ignorent à ce sujet.

Le Canada est un des rares pays qui n'a pas de loi fédérale protégeant les espèces menacées. Nous avons toutefois des lois provinciales dont on a vanté les mérites. En Ontario, Jim Wiseman, le député de Durham—Ouest, a présenté une mesure d'initiative parlementaire qui a été largement appuyée. Ce projet de loi, adopté la semaine dernière à l'étape de la deuxième lecture avec le consentement unanime de l'assemblée législative provinciale, vise à promouvoir l'identification et l'évaluation en vue de conserver, de protéger, de gérer et de renouveler les espèces menacées et vulnérables ainsi que de les réintégrer dans leur habitat.

Malgré cela, huit provinces et territoires sur douze n'ont aucune loi précise protégeant les espèces menacées d'extinction. La plupart des provinces ont des lois générales concernant la faune, mais ces lois visent principalement à réglementer la chasse aux espèces chassables. Nous ne pouvons pas oublier que le Canada est un pays qui jouit d'une bonne réputation à l'échelle internationale pour sa sensibilité aux questions environnementales. C'est honteux que nous n'ayons pas encore de loi fédérale concernant les espèces menacées d'extinction.

Il n'y a rien à reprocher au Canada pour ce qui est d'identifier les espèces à risques et de dresser la liste des espèces à surveiller de près, mais notre pays ne possède aucune loi exigeant quelque mesure que ce soit lorsqu'une espèce a été déclarée en danger. On a comparé la situation à celle d'un hôpital qui enregistrerait ses patients et évaluerait leur maladie, mais ne ferait absolument rien pour les traiter.